

ASL le Val Clair
106 Impasse du Val Clair
348 Chemin du Cerf
38330 St Nazaire les Eymes

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE	
21 NOV. 2019	
COPIE	Fait le

Mairie de Saint Nazaire les Eymes
385 Chemin du Village
38330 Saint Nazaire les Eymes
A l'attention de Mr Le Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête publique – Révision de PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En préambule, nous tenons à souligner que malgré les écrits dans le registre de l'enquête publique, la participation pour certains à des ateliers et réunions publiques, les remarques n'ont pas été prises en compte. Pour la phase finale des OAP, les habitants des quartiers n'ont pas été conviés. Enfin suite à la réunion publique du 12 décembre 2018 les demandes d'éléments supplémentaires (en Janvier 2019) ont essuyé un refus : La raison évoquée a été « une action administrative bloquante sur le dossier ».

Dans le SCOT la commune de Saint Nazaire-les-Eymes est considérée comme un pôle secondaire (Pièce : 2- Tome 1- page : 7). Les objectifs de construction sont une moyenne de 18 logements par an.

Le Programme Local de l'Habitat du Grésivaudan a fixé pour la commune de St-Nazaire-les-Eymes un objectif de 84 logements (pour 6 ans) dont 18 logements sociaux. (Pièce : 2- Tome 1- page : 9).

Le PADD de la commune de Saint Nazaire les Eymes prévoit la production de 220 logements dont 25% de logements locatifs sociaux (Tome : 1 pièce : 1 page : 9).

Pourquoi concentrer ces habitations sur deux espaces (Rivoulets et les Eymes) alors que la municipalité précédente avait fait réserver des espaces adaptés sur la zone de Calendrier. Cette remarque a été développée par Mme DUBUS lors de la réunion publique du 12 décembre 2018.

Sur le quartier des « Rivoulets » nous tenons à vous faire part des remarques suivantes :

-La densification de 80 logements est une densification forcée. Elle nous paraît opposée à la volonté communale de faire de la « densification douce pour conserver un esprit village ».

- La conservation des cônes de vues avec des bâtiments R+2 n'est pas respectée selon le schéma présenté. Les riverains d'amont vont perdre la vue sur la vallée dans l'axe Nord/Sud.

- L'équilibre entre la répartition végétale et la « bétonisation » n'est pas atteint car sans espaces verts végétalisés. Les futurs habitants risquent de recourir à l'installation de climatiseurs. Moyens peu écologiques et source de nuisances (bruit) et de risque sanitaire (légionellose) si ces installations sont mal entretenues.

- Le terrain actuel est un draineur des eaux pluviales, qu'en sera-t-il après toutes ces constructions ? Le réseau actuel d'eau pluviale ne sera-t-il pas surchargé ? D'autant plus que le Manival (dévidoir) sera lui-même en crue.

- Les déplacements sur le Chemin du Cerf ne sont pas abordés au regard de la population attendue. Il est indispensable d'envisager la sécurisation du chemin du Cerf afin de relier les infrastructures communales et la RD 1090 (lieux commerciaux et accès aux transports en communs).

- Les transports en commun ne sont pas réévalués par rapport à la densification prévue. A noter qu'actuellement, sur la commune, il existe un seul point accessible aux personnes en situation de handicap. De plus l'affichage des horaires est illisible. Les amplitudes horaires n'incitent pas à l'utilisation des transports en commun car de nombreuses personnes travaillent à compter de 6H. Et cela est bien pire les Samedi Dimanche et Fériés.

- Les ressources en eau potable ont été estimées mais il faut que vous sachiez que des abonnés en fin de réseau se plaignent d'un défaut de pression et ceci tout au long de l'année.

- Actuellement des problèmes sur le réseau de télécommunication sont présents quotidiennement. Le chantier sur le développement de la fibre optique ne donne pas de délai précis sur sa réalisation.

- 80 logements supplémentaires entraîneront une augmentation conséquente dans la collecte des déchets. Qu'en sera-t-il du coût carbone ?

C'est pourquoi nous demandons sur l'OAP des « Rivoulets » le respect des hommes et de la nature avec :

- Une densification mesurée avec des bâtiments en R+1 au maximum, des maisons individuelles, avec un retrait de 5m par rapport aux limites séparatives contigües.
- L'intégration de la notion de l'intergénérationnel en réservant un certain pourcentage de logements pour nos séniors, nous proposons de faire 25% de logements locatifs sociaux, comme prévu dans le PADD de la commune et intégrer 5% de logements pour les séniors.
- La création de trottoirs sécurisés et adaptés aux personnes à mobilité réduite sur tout le chemin du Cerf.
- De réels espaces verts avec des aires de jeux.

Les habitants du quartier tiennent à être associés, de façon active et être écoutés, lors de la réalisation de cette OAP dans toutes ses phases.

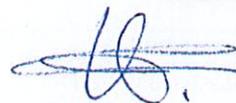
Veillez croire Monsieur Le Commissaire Enquêteur en l'expression de nos sincères salutations.

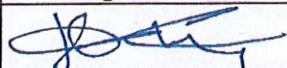
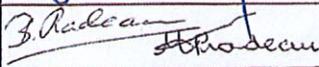
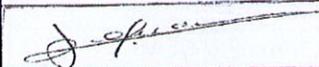
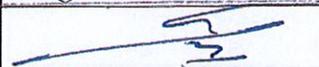
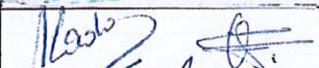
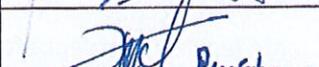
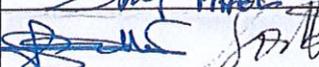
Pour les colotis de l'ASL « Lotissement le Val Clair » suite à la réunion extra ordinaire du 4/11/2019
(Cf :feuille émargement en annexe)

Saint Nazaire Les Eymes le 21 Novembre 2019

Mme Cadoux Nicole

Présidente ASL

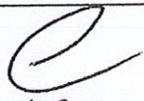
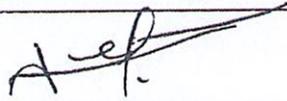
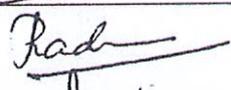
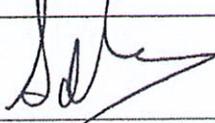


N° de lot		Signatures
1	Mr et Mme JULIEN Christian 71 Impasse du Val Clair	
2	Mr et Mme PRADEAU 75 Impasse du Val Clair	
3	Mr et Mme LEQUESNE 123 Impasse du Val Clair	
4	Mr et Mme LEBRE 129 Impasse du Val Clair	
5	Mme PLEMER 134 Impasse du Val Clair	
6	Mr et Mme CADOUX 106 Impasse du Val Clair	
7	Mr et Mme PINEL 56 Impasse du Val Clair	
8	Mr et Mme SALLE 131 Impasse du Val Clair	

Annexe

Association Syndicale Libre du Lotissement Le Val Clair

Feuille de présence à l'assemblée extraordinaire du 4 Novembre 2019

Membres de l'association	Pouvoir éventuel (nom, adresse)	Signatures
Mr ou Mme CADOUX 106 Impasse du Val Clair LOT 6		
Mr ou Mme JULLIEN 71 Impasse du Val Clair LOT 1		
Mr ou Mme LEBRE 129 Impasse du Val Clair LOT 4		
Mr ou Mme LEQUESNE 123 Impasse du Val Clair LOT 3		
Mr ou Mme PINEL 56 Impasse du Val Clair LOT 7	<i>Pinel</i>	<i>Pinel</i>
Mme PLEMER 134 Impasse du Val Clair LOT 5		
Mr ou Mme PRADEAU 75 Impasse du Val Clair LOT 2		
Mr ou Mme SALLE 131 Impasse du Val Clair LOT 8		

La présente feuille de présence faisant apparaître que membres sont présents est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance.

Fait à Saint Nazaire Les Eymes, le 4 Novembre 2019.

Le Président de séance

N. CADOUX



Le secrétaire de séance

C. JULLIEN

